



Mairie de La Regrippière

Inter' Actions



Fête de la musique
10 juin 2023

Feu d'artifice offert par le Comité des Fêtes

Sommaire

2	Le mot du maire
3	Conseil municipal
12	Vie communale
26	Enfance et jeunesse
32	Vie associative
34	Histoire et Patrimoine
35	Sèvre et Loire News
37	Autour de chez nous
41	Le coin détente
45	Infos pratiques
47	Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie : communication@mairie-laregrippiere.fr



L'AGENDA

JUILLET

- 1 - Une histoire en livre, une histoire à vivre à la médiathèque
Kermesse de l'école Clément Pellerin
- 6 - Conseil municipal
- 7 - Festi'Loire
- 13 - Atelier cueillette - Le rire des fleurs
- 21 - Escape Game - Château de la Ragotière
- 22 - Visite de la ferme - Le rire des fleurs

AOÛT

- 10 - Atelier vins blancs & fromages - Château de la Ragotière
- 20 - Atelier cueillette - Le rire des fleurs
- 25 - Festi'Sèvre

SEPTEMBRE

- 3 - Rentrée du vignoble à vélo
- 7 - Conseil municipal
- 16 - Concert - Le St Jo'
- 16/17 - Journées du patrimoine

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de **septembre-octobre** transmettez vos articles avant le 11 septembre 2023 par mail à : communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés.
Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr



Pascal EVIN
Maire de la Regrippière

LE MOT DU MAIRE

Enfin, l'été arrive avec les chaleurs et les vacances bien méritées. Chacun va pouvoir, je l'espère, en profiter et se reposer avec ses proches. Il est important de rappeler qu'il faut être vigilant avec les barbecues, qu'il est interdit de brûler les végétaux et qu'il faut entretenir son terrain pour ne pas favoriser la propagation d'un éventuel incendie. Aucune région n'est épargnée aujourd'hui.

Nous subissons actuellement de plus en plus d'incivilités notamment sonores, des détériorations de biens publics (voir l'article dans ce bulletin : dans les toilettes publiques, jeu de boules, site de la Fleurancellerie...) sans parler du non respect des règles d'urbanisme. Même si une police municipale va se mettre en place en fin d'année, chacun est responsable du bien-vivre ensemble et nous serons attentifs à ce que les règles soient respectées pour le bien de tous.

Nous sommes à mi-mandat et c'est le moment de faire un premier bilan non exhaustif. Les deux premières années ont été fortement perturbées par le COVID et nous avons connu deux périodes d'inondations intenses qui ont fortement perturbé ce début de mandat. Rapidement, nous avons demandé un schéma directeur d'eaux pluviales par un bureau d'études, qui engage la commune à des investissements sur dix ans.

Depuis 2020, nous avons poursuivi les dossiers du mandat précédent, avec l'ouverture de la nouvelle station d'épuration, la construction du lotissement du Souchais et nous avons désigné un bureau d'architecte pour la construction de la nouvelle périscolaire qui a commencé ces dernières semaines.

Nous avons rénové l'intérieur et l'extérieur de l'église, la chapelle de la Fleurancellerie, ainsi que les vestiaires de foot. Nous avons installé des caves-urnes dans le cimetière, facilité la reprise du café-restaurant et la création d'une MAM. Avec le concours du conseil municipal pour enfants, des jeux pour enfants ont été installés derrière la salle de sport et nous avons le projet d'un futur Skatepark début 2024 à côté du City Stade implanté l'année dernière. Nous avons sécurisé les voies publiques avec de nouvelles chicanes, essayé d'améliorer la communication en retravaillant le bulletin communal et en lançant l'application « IntraMuros ».

L'axe sur le développement durable a été travaillé notamment en ce qui concerne les matériaux de la future périscolaire, la végétalisation de places de parking dans le lotissement, l'éco-pâturage dans les bassins d'orage...

Au niveau de l'enfance, beaucoup d'actions ont été lancées en concertation avec les écoles et les associations notamment sur la cohérence éducative, les devoirs en classe, la boîte à livres... Nous avons maîtrisé notre budget en faisant attention à nos dépenses énergétiques. Nous allons continuer sur la deuxième partie du mandat à améliorer notre quotidien et préparer l'avenir.

Nous avons beaucoup d'associations dynamiques et variées tant culturelles, de loisirs, ou sportives ainsi que des habitants qui ont proposé de nouveaux et beaux événements. Je souhaite remercier notamment le comité des fêtes pour la belle fête de la musique avec le feu d'artifice de qualité offert aux habitants le 10 juin dernier. Les prochains mois nous promettent encore de belles surprises avec les animations mensuelles du St Jo', une chorale Gospel en septembre dans l'église, les Belles Rencontres à la découverte des artisans, « Octobre rose » à la médiathèque, ensuite les commémorations du 11 novembre regroupant Vallet et Mouzillon à La Regrippière puis le marché de Noël, le Téléthon et la découverte du village de Noël sur la fin d'année et encore bien d'autres animations.... En septembre également, une concertation aura lieu avec les riverains des rues du bas du bourg pour le projet de renaturation du Chaiseau et l'aménagement de la voirie.

En attendant, le conseil municipal vous souhaite de belles et bonnes vacances ! Profitez bien de ce bel été !

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

Le neuf mai deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 4 mai 2023

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 13

Votants : 16

Présents : Pascal EVIN, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Michaël BAUDRY, Franck BOUCHEREAU, Valérie CLÉRO, Vincent DUGUÉ, Marie-Annick HERBRETEAU, Clothilde JOLIVET, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU,

Excusés : Roger CAILLER, Michel AMOSSÉ, Cédric CARETTE, Bernard SOURISSEAU, Cécilia FONTENEAU,

Pouvoir : M Bernard SOURISSEAU a donné pouvoir à M Pascal EVIN
M Roger CAILLER a donné pouvoir à M Jean-Luc GAULTIER
Mme Cécilia FONTENEAU a donné pouvoir à Mme Audrey BARON

Michael BAUDRY est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES POUR 2024

Après lecture de la circulaire préfectorale du 27 avril 2023, et après avoir pris connaissance des dispositions, le Conseil Municipal nomme par tirage au sort, trois personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux assises de Loire-Atlantique en 2024 :

- Monsieur Patrice BARRÉ né le 28/05/1963 à LA CHAUSSAIRE (Maire et Loire) domicilié 2 La Petite Lande 44330 LA REGRIPIERE.

- Madame Karine BERTRAND épouse SECHER née le 17/07/1976 à NANTES (Loire Atlantique) domiciliée 3 La Gravoire 44330 LA REGRIPIERE.

- Monsieur Pierre RIPAUD né 19/05/1989 à NANTES (Loire Atlantique) domicilié 7 rue du Vignoble 44330 LA REGRIPIERE

INDEMNITES DE GARDIENNAGE ÉGLISE POUR 2023

Considérant la circulaire ministérielle relative à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise,

Et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2023 à **200 €** qui sera versée à la Paroisse St Vincent des Vignes.

Cette indemnité sera versée en une seule fois, et budgétisée à l'article 6282.

M le Maire demande à Mme Armelle DURAND de sortir car elle est concernée par le sujet suivant.

AFFAIRE FONCIÈRE : ÉCHANGE D'EXCÉDENT DE TERRAIN COMMUNAL LA GRANDE AUJARDIÈRE

M Le Maire informe les élus sur la demande d'échange de terrain à La Grande Aujardière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

- d'échanger avec M Claude DURAND un excédent communal d'une superficie d'environ 487 m² contre une bande d'environ 431 m² lui appartenant

- cet échange aura lieu avec soulte, après déclassement de l'excédent communal.

Dit :

- qu'une enquête de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population,

- que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale.

Désigne :

- Mme Nadège MENARD, en qualité de Commissaire Enquêteur

Armelle DURAND revient dans la salle du conseil et Cédric CARETTE arrive également en même temps.

CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE – AVENANT AU MARCHÉ ADAPTÉ N° 2023-01

En séances du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

Il y a des travaux en plus ou en moins pour la périscolaire :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT N°1 HT	TOTAL HT
LOT 1 Gros œuvre	Boisseau – Mauges sur Loire	265 000.00 €	- 2 725.58 €	262 274.42 €
Lot 2 – Construction bois	Trillot – Chaze Sur Argos	152 668.70 €	+3 500.00 €	156 168.70 €
Lot 3 – Bardage	Agasse – Saint Julien de Concelles	76 118.58 €	- 2 884.10 €	73 234.48 €
Lot 4 – Couverture	Gueber – Vallet	106 400.00 €	+ 9 069.97 €	115 469.97 €
Lot 5 – Menuiseries extérieures	EGDC – Mazière en Mauges	77 488.81 €	- 5 441.86 €	72 046.95 €
Total Avenants			+ 1 518.43 €	

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-01 pour les lots gros œuvre, construction bois, bardage, couverture et menuiseries extérieures cités ci-dessus.

- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des différentes entreprises citées ci-dessus.

Le marché global s'élève à 1 521 864.34 €.

SUBVENTION ASSOCIATION UNC AFN

L'association a acheté un drapeau qui servira aux conseillers municipaux d'enfants pour différentes cérémonies. Le coût de celui-ci a été divisé entre les communes de Vallet, Mouzillon et La Regrippière.

La participation de notre commune est de 75 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 75€

- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2023

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES

La commune a souscrit à une assurance dommages ouvrages pour la construction de la périscolaire votée lors du conseil municipal du 13 avril 2023.

Il est également proposé de souscrire à une assurance pour la durée des travaux en cas de sinistre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à 10 pour, 4 contre et 3 abstentions :

- **d'accepter** l'offre de la SMABTP pour la « Tous Risques Chantier »

- **d'autoriser** M le Maire à signer les documents correspondants.

DIVERS

ZAC DU SOUCHAIS

Plusieurs maisons sont désormais habitées, mais nous avons remarqué plusieurs clôtures réalisées sans demande d'urbanisme. Un courrier a été envoyé à tous les habitants pour qu'ils puissent se mettre en conformité avec le cahier des charges et le plan local d'urbanisme.

ÉGLISE

M le Maire propose d'organiser au moins une fois par an un concert (Chorale, instrument de musique, etc) dans l'église.

RELIQUE DE LA CROIX DE JÉSUS

Il y a longtemps, une relique de la croix de Jésus a été présente sur la commune. Actuellement, elle est conservée au Dépôt Départemental du Maine et Loire des objets mobiliers. Un article dans un prochain bulletin lui sera consacré.

RUE DU STADE

L'installation des chicanes rue du Stade ne ralentissent pas suffisamment les véhicules venant de La Remaudière. Plusieurs propositions ont été évoquées : mise en place de stop, de rond-point, etc. Le sujet est reporté au mois de juillet après l'avis du département.

NOUVEAUX ARRIVANTS – MAISONS FLEURIES

La soirée des nouveaux arrivants a lieu le vendredi 12 mai à 19h. Cette année les gagnants des maisons fleuries recevront un bon de chez la jardinerie Macé et un bouquet de chez Le Rire des Fleurs.

VIGNOBLE A VÉLO

La commission cadre de vie a reçu Damien Bénureau, agent de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, afin qu'il explique le déroulement de la journée « Vignoble à Vélo ». Si la commune se porte volontaire pour accueillir cet évènement en 2024, elle devra valider sa décision en septembre prochain.

Il faut maintenant réfléchir au lieu pour pouvoir y organiser la restauration des participants et le stationnement des voitures et des vélos.

BELLE RENCONTRE

Cette animation aura lieu le dimanche 15 octobre.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations aura lieu le 3 juin de 10h à 13h à la salle polyvalente. Les inscriptions pour le restaurant scolaire et la périscolaire auront lieu au restaurant scolaire le même jour.

ROUTE DE LA PINAUDIERE AU BOURG

Cette route devient dangereuse du fait de la vitesse de certains automobilistes. Il faudra réfléchir l'année prochaine à un marquage au sol afin de sécuriser les piétons et cyclistes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023

Le huit juin deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 30 mai 2023

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 15

Votants : 16

Présents : Pascal EVIN, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Valérie CLÉRO, Vincent DUGUÉ, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clothilde JOLIVET, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU,

Excusés : Roger CAILLER, Michel AMOSSÉ, Michaël BAUDRY,

Pouvoir : M Michaël BAUDRY a donné pouvoir à M Pascal EVIN

Clothilde JOLIVET est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 9 mai 2023.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une motion de soutien à Yannick Morez, Maire démissionnaire de Saint Brévin Les Pins.

DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

L'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (« dite 3DS ») a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Pour rappel, la charte de l'élu local prévoit :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Cette disposition était néanmoins soumise à la publication d'un décret d'application.

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 fixe les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local et précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions. Ces dispositions doivent intervenir avant le 1^{er} juin 2023.

Il est proposé de mutualiser la mise en place du référent, à travers la proposition faite par l'AMF de Loire-Atlantique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-1-1 et ses articles R. 1111-1-A à R. 1111-1-D (en vigueur au 1^{er} juin 2023).

Vu le décret 1520 et son arrêté d'application du 6 décembre 2022 relatifs au référent déontologue de l'élu local, dont les dispositions entrent en vigueur au 1^{er} juin 2023.

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local.

Considérant qu'un référent déontologue doit être désigné par le Conseil communautaire avant le 1^{er} juin 2023.

Considérant que l'AMF 44 a constitué une liste de personnalités aptes à assurer les fonctions de référent déontologue auprès des élus ; que cette liste peut évoluer dans le temps.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Considérant que les missions de référent déontologue peuvent être, selon les cas, assurées par :

- Une ou plusieurs personnes n'exerçant pas au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées et n'ayant aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins 3 ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.
- Un collège, composé de personnes répondant aux conditions exposées du ci-dessus.

Considérant que la délibération portant désignation du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) doit préciser la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus.

Considérant que la délibération doit également préciser les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les éventuelles modalités de rémunération.

Considérant que l'indemnisation prend la forme de vacations et que le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80 euros par dossier.

Considérant que l'indemnisation prend la forme de vacations et que le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :

- Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 euros.
- Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 euros.

Les indemnités prévues ci-dessus ne sont pas cumulables.

Considérant que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Considérant que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) sont tenus au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMF 44, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

- **DÉCIDE** que la (ou les) personne(s) susmentionnée(s) exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat communal.

- **FIXE** les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :

- La collectivité saisit par tous moyens l'AMF 44 qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
- L'AMF 44 met en relation le référent désigné avec la collectivité.
- Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec 2 à 4 autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
- La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

- **DÉCIDE** que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus par écrit dans un délai de 1 à 4 mois, en fonction de la complexité de l'affaire.

- **DÉCIDE** que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues seront notamment les suivants : appui administratif pour la transmission de données utiles à l'affaire, mise à disposition d'une salle pour organiser des entretiens.

- **FIXE** les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme présentés ci-dessus.

- **DÉCIDE** que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

- **DÉCIDE** que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE – AVENANT AU MARCHÉ ADAPTÉ N° 2023-02

En séances du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1 518.43 €.

Il y a des travaux en plus pour la périscolaire :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT N° 1 HT	TOTAL HT
Lot 15 - VRD - ESPACES VERTS	ALLARD TP	181 188.55 €	7 765.50 €	188 954.05 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-02 pour le lot VRD – espaces verts cité ci-dessus.

- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès de l'entreprise citée ci-dessus.

Le marché global s'élève à 1 529 629.84 € HT.

Le planning est pour l'instant bien suivi. La dalle sera coulée semaine 25 suivie de l'ossature bois semaine 38 et de la couverture semaine 42.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE : PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT

Le 18 septembre 2019, la CCSL a délibéré pour adopter le projet culturel de territoire et la convention avec le département de Loire Atlantique et la DRAC Pays de la Loire.

Il a été fait appel au collectif les Locaux pour mener à bien le projet de culture – Patrimoine immatériel.

Il est nécessaire de conventionner pour définir les modalités d'application du partenariat. Le projet de convention est annexé au mail.

Le budget prévisionnel du projet est :

DÉPENSES		RECETTES	
Ecriture, première rencontre et pré-production	1 200.00	Conseil départemental de Loire-Atlantique	3 250.00
Réalisation – Tournage de 5 portraits	6 600.00	Direction régionale des affaires culturelles des pays de la Loire – DRAC	3 088.00
Post-production (Montage, mixage, podcast, photo)	1 800.00	Communauté de Communes Sèvre et Loire	5 512.00
Restitution et rencontre ateliers	1 500.00	11 communes de la CCSL	1 100.00
Frais de déplacement	350.00		
Exposition photos autour du documentaire	1 000.00		
Communication	500.00		
Total	12 950.00		12 950.00

Dans le cadre de ce Projet Culturel de Territoire, un apport financier de 100.00€ est sollicitée auprès des communes de La Remaudière, Saint Julien de Concelles, Le Loroux Bottereau, Mouzillon, La Chapelle Heulin, Vallet, Le Pallet, La Regrippière, Le Landreau, La Boissière du Doré, Divatte sur Loire, soit une contribution totale des 11 communes du territoire de 1 100.00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat et les modalités de financement entre la communauté de communes Sèvre et Loire et les communes de La Remaudière, Saint Julien de Concelles, Le Loroux Bottereau, Mouzillon, La Chapelle Heulin, Vallet, Le Pallet, La Regrippière, Le Landreau, La Boissière du Doré, Divatte sur Loire, pour un montant de participation de 100 € par commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-BRÉVIN, POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS

Monsieur le Maire a souhaité rendre hommage à Monsieur Yannick MOREZ, ancien maire de Saint Brévin les Pins.

Il a donc lu une motion de soutien à Monsieur Yannick MOREZ pour dire stop aux violences faites aux élus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion de soutien qui est annexée à la délibération.

DIVERS

Station d'épuration de la Rinelière

Les lagunes ne sont désormais plus en service et ont été curées depuis peu par la Communauté de Communes Sèvre et Loire. L'entretien nous a donc été rétrocédé le 5 mai dernier. Maintenant, il faudra réfléchir au devenir de cet espace, peut-être un projet pour les mandats suivants.

Cœur de bourg

L'étude Cœur de bourg a débuté avec le cabinet Citty Claes. Des esquisses seront présentées lors du conseil de juillet.

Etude bas du bourg

L'étude est en cours. Une réunion d'avancement a lieu dans la semaine 24. Une concertation aura lieu avec les habitants pour les lier au projet.

Vandalisme

Dernièrement, la commune a recensé plusieurs désagréments :

- problèmes de voisinage
- toilettes publiques et terrain de boules occupés et laissés dans un mauvais état
- dégradation des cièrges de la chapelle de la Fleurancellerie

- Incendie volontaire au stade de foot
- Miroir cassé au niveau de l'école publique
- etc

Une double page sera insérée dans le bulletin pour sensibiliser et alerter les concitoyens.

Police municipale

Le recrutement avance bien. Le responsable de la Police Municipale est en cours de finalisation et prendra sa fonction le 1^{er} septembre 2023 avec 3 mois de formation avant d'être sur le terrain. L'agent de Police Municipale est en cours de recrutement avec un projet d'une prise de fonction le 1^{er} septembre 2023.

La convention de mise à disposition des agents sera vue lors du conseil municipal de juillet.

Ruches

La commune a reçu une demande d'installation de ruches sur l'ancienne station d'épuration. Celle-ci a été acceptée par le conseil.

Vélo à assistance électrique

Les vélos sont en majorité utilisés à Vallet et au Loroux Bottereau. Pour l'instant, aucune demande n'a été faite sur notre commune.

Transport à la demande

Le transport à la demande va évoluer en 2024. L'accès ne sera plus en porte à porte mais avec deux points d'arrêts situés Place Saint Joseph et dans la Zone des Treize vents sauf pour les personnes à mobilité réduite qui auront toujours le service porte à porte. Les horaires seront moins restrictifs avec une amplitude élargie de 7h à 19h. Les réservations seront non autorisées aux scolaires, groupes et aux transports sanitaires et de marchandises.

Forum des associations

Le forum s'est bien déroulé avec une intervention de la protection civile sur les gestes qui sauvent.

Dates prochaines réunions de conseil

- 6 juillet 2023
- 7 septembre 2023
- 10 octobre 2023
- 9 novembre 2023
- 14 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 12 AVRIL 2023

Présents : Bâtonnier Enora, Buffeteau Mathilde, Godard Enola, Proust Mathéo, Clautour Bertille, Dutertre Eloane, Lamarque Camille, Tefinjanahary Louane, Petiteau Marie-Edith (adjointe Enfance-Jeunesse), Hauray Cyril (coordinateur enfance jeunesse).

Absents excusés : Baron Rose, Cesbron Emma, Carette Abel, Lambert Valentin, Lambert Bérengère (conseillère municipale), Sourisseau Bernard (conseiller municipal), Evin Pascal (Maire)

Ordre du jour : Projet skate-park, première réflexion sur l'articulation CME/PEDT 2023/2024, noms des chèvres, agenda.



POINTS DIVERS

Le projet a été voté en conseil municipal le 30 mars. Une première dépense d'environ 30 000 euros sera sans doute effectuée cette année pour construire la plateforme en goudron.

Une nouvelle dépense de 20 000 euros sera engagée en 2024 pour l'installation des modules ainsi que pour l'aménagement global.

Les membres du CME souhaitent laisser leurs emprunts ou signatures. La forme est à définir. Ils souhaitent également trouver un nom à l'infrastructure.

Articulation CME/PEDT 2023/2024

Le thème du PEDT 2023/2024 est le développement durable. Un volet éco-citoyenneté sera donc très largement abordé l'année prochaine avec une participation active du CME.

Un premier travail de conceptualisation a été fait ce jour et quatre axes sont ressortis :

- L'anti gaspillage,
- Le nettoyage,
- Le tri,
- Le recyclage

Le groupe a survolé rapidement le sujet, qui sera évoqué de manière plus approfondie à la prochaine séance.

NOMS DES CHÈVRES

Le groupe a statué sur le nom des chèvres et remercie toutes les personnes qui ont participé en donnant leurs idées.

Voici les résultats : les deux adultes se nommeront Cerise et Macaron, quant à la petite dernière, elle s'appellera Regrippette.

AGENDA

Prochaine réunion le mercredi 24 mai 2023 de 15h à 16h en salle du conseil.

(Ordre du jour : retour sur le projet SKATE-PARK, projection 2023/2024)

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 24 MAI 2023

Présents : Bâtonnier Enora, Godard Enola, Proust Mathéo, Clautour Bertille, Dutertre Eloane, Lamarque Camille, Tefinjanahary Louane, Carette Abel, Baron Rose, Cesbron Emma, Petiteau Marie-Edith (adjointe Enfance-Jeunesse), Hauray Cyril (coordinateur enfance jeunesse).

Absents excusés : Lambert Valentin, Buffeteau Mathilde, Lambert Bérengère (conseillère municipale), Evin Pascal (Maire)

Ordre du jour : Projet boîte à livres, présentation de l'articulation CME/PEDT 2023/2024 sur le thème du développement durable, travail en petits groupes, retour d'idées, agenda.



PROJET BOÎTE À LIVRES

Une boîte à livres en forme de tonneau sera installée dans le petit parc en centre bourg. L'endroit exact sera à définir et le tonneau doit être peint et vernis afin de le conserver plus longtemps. Le principe étant que chacun.e puisse venir emprunter des livres gratuitement et librement à tout moment. Ce système en libre-service doit être régulièrement alimenté, donc la commune fait un appel aux dons de livres. La collecte s'effectue à l'accueil de la mairie.

ARTICULATION CME/PEDT 2023/2024

L'idée étant que le CME puisse participer davantage aux actions du PEDT, puisse s'aligner et soit force de proposition. Le travail sera alors de faire coïncider les calendriers.

Quatre axes de travail sont ressortis lors de la séance précédente :

L'anti gaspillage, le nettoyage, le tri et le recyclage.

TRAVAIL EN PETITS GROUPES

Méthode : deux groupes ont été constitués et chaque groupe devait réfléchir durant vingt minutes aux actions possibles à mener par le CME en lien avec le développement durable et l'écocitoyenneté. A l'issue de ce temps, chaque groupe exposait oralement à l'ensemble du conseil ses différentes propositions.

Retour d'idées : de nombreuses idées ont émergé, les voici pêle-mêle et en bref :

- réflexion autour de l'implantation d'un « centre de tri » pour petits objets types bouchons, piles, stylos, capsules...

- activités en milieu naturel : courses d'orientation, marche nocturne, diverses balades de découverte du territoire, activités sportives en milieu naturel notamment pour les plus petits et pilotées par les jeunes du CME,

- parcours sensoriels dans la nature notamment pieds nus,

- développement d'activités artistiques, créatives et manuelles avec des éléments naturels,

- trouver comment faire participer les animaux de la commune, les mettre en valeur et favoriser un temps de convivialité autour de cette idée,

- planter des arbres, des fleurs, création d'un potager collectif...

- création d'une boîte à idées ou d'un tableau à idées écologiques,

- création de produits naturels du quotidien (hygiène et entretien, friandises),

- comment réutiliser les vêtements, les différents textiles,

- organiser des vide greniers, bourses aux jouets, bourses aux vêtements...

AGENDA

Prochaine réunion le mercredi 5 juillet 2023 de 12h30 à 15h30 à la salle du prieuré.

La séance sera plus longue que d'habitude, ce sera l'occasion de faire le bilan de l'année, de parler de l'année prochaine et de partager un moment de travail différent et convivial.

Merci de penser à vos pique-niques

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION

A l'occasion de la victoire du 8 mai 1945, une cérémonie de commémoration a eu lieu au monument aux morts à 10h avec les habitants de la commune et une délégation d'élus.



ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 12 mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir les nouveaux habitants de la commune. Monsieur Le Maire leur a présenté la commune et ils ont tous reçu un livret répertoriant les services publics, le service enfance-jeunesse, les associations, les artisans et commerçants de la commune. Ils ont aussi reçu un coffret contenant deux verres et une bouteille de muscadet.

Cette belle soirée s'est terminée par des échanges autour d'un verre et des amuse-bouche. Cela a permis de belles rencontres et les habitants ont apprécié de se retrouver.

RÉCOMPENSE DES MAISONS FLEURIES

Lors de la soirée d'accueil des nouveaux arrivants, nous avons eu le plaisir d'annoncer le palmarès du concours des maisons et balcons fleuris 2022 :

Pour les maisons fleuries : 1^{er} prix Mme Thérèse Fleurance
2^e prix Mme Bagaud
3^e prix M. et Mme Gouraud, M. et Mme Terrien ex aequo

Pour les balcons fleuris : 1^{er} prix Mme Lemasson
2^e prix M. et Mme Battistella

Ils ont reçu un bouquet de fleurs en provenance du Rire des Fleurs et un bon d'achat valable à la jardinerie Macé.

Félicitations aux heureux gagnants et rendez-vous l'année prochaine.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations s'est tenu le samedi 3 juin dans la salle polyvalente. Un grand nombre de nos associations étaient présentes parmi elles : Le don du sang, Serv-volant, Tonic'fam, Kindball, M. BATTISTELLA, ARCT, Yoga souffle et détente, les Amus'cadets, ASCR, la Protection Civile. Croc'Loisirs et le restaurant scolaire recevaient quant à eux les personnes intéressées dans leurs locaux.

Nous avons eu le plaisir de recevoir la Protection Civile. Une démonstration sur la conduite à tenir face à une personne sans connaissance a été réalisée.

La matinée s'est bien sûr terminée avec le verre de l'amitié.

Si vous n'avez pas pu venir ce jour là vous pouvez toujours contacter les associations. Leurs coordonnées sont sur le site de la commune ainsi que sur l'appli Intramuros.



INCLUSION NUMÉRIQUE

Depuis novembre 2021, Margot Charrier, conseillère numérique, intervenait chaque semaine pour vous accompagner dans votre utilisation du numérique. Elle apportait une aide à l'utilisation des outils numériques, des conseils pour l'utilisation d'internet en toute sécurité et aussi des apprentissages des outils de communication pour rester connectés à vos proches.

Vous avez été nombreux à faire appel à ses connaissances.

Ces ateliers ont pris fin au mois de juin. Nous tenons à remercier Margot pour son investissement au quotidien. Merci à elle pour toutes ces personnes qu'elle a pu aider et soutenir.

Nous lui souhaitons plein de bonheur et de réussite dans ses nouveaux projets.



LES BELLES RENCONTRES

Et c'est parti pour la 3^{ème} édition des « belles rencontres » !
Un évènement ludique ouvert à tous pour aller à la rencontre de nos acteurs locaux qui vous ouvrent leur univers le temps d'un moment de partage. Mieux se connaître pour mieux se comprendre !

Les belles rencontres se dérouleront dans la matinée du
dimanche 15 octobre 2023 à partir de 9h30
à la salle polyvalente de La Regrippière.

Deux parcours distincts avec quatre visites d'entreprise de La Regrippière.

Ces acteurs locaux nous font le plaisir de vous accueillir et vous faire découvrir leur métier et leur lieu de travail.

Parcours 1 à vélo ou en voiture :

- Patricia BRETON - Peinture & Décoration, installée rue du Vignoble
- Les chemins d'Ambre et Thaïs - Xavier et Claire MOUSSET - Eleveur d'animaux, apiculteur, chambres d'hôtes, nuits insolites, installés au village la Petite Morinière



Parcours 2 à vélo ou en voiture :

- Le Rire des Fleurs - Violaine SUTEAU - Ferme florale installée au village les Alouettes
- Maxime BORDELOT - Créateur de brume et vente de vin aromatisé installé au village le Champ Fleuri



Pour clôturer ce moment, un verre de l'amitié sera servi à la salle polyvalente à la fin des belles rencontres.

Si vous souhaitez participer à cet évènement gratuit et ouvert à tous, le bulletin d'inscription sera disponible dans le prochain bulletin.



BOÎTE À LIVRES

Soif de lecture ?

Une boîte à livres est installée depuis peu dans le jardin public, entre la rue de l'Ecole et la rue du Vignoble.

Vous n'avez plus rien à lire en ce moment ?

Heureusement pour vous un anonyme a souhaité partager avec vous sa dernière lecture qui lui a tant plu.



Mode d'emploi :

- Je prends un livre qui m'intéresse et j'en dépose un autre... ou pas.
- Je partage un livre qui m'a plu du moment qu'il est en bon état et qu'il ne s'adresse pas qu'à un public averti. N'oubliez pas que cette boîte s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants.
- J'y accède sans inscription, ni abonnement, 7j/7 et 24h/24.

Cette boîte est une initiative gratuite et participative. Son objectif est de favoriser les échanges, encourager le plaisir de la lecture sur un principe de partage et de respect.

LE RIRE DES FLEURS

Quoi de neuf cet été à la ferme florale ?

La saison des fleurs bat son plein, je vous propose de venir visiter la ferme le samedi 22 juillet à 14h30 ou 15h30.

Inscriptions par SMS.

Je vous propose aussi un atelier cueillette les dimanches 16 juillet et 20 août.

Comment ça se passe ?

Après une visite de la ferme, vous cueillerez une vingtaine de fleurs et pourrez réaliser votre bouquet, que vous rapporterez à la maison.

De 9h30 à 11h30, aux Alouettes

Tarif 40 € par personne

Inscription indispensable au 07 81 29 26 95 ou leriredesfleurs@gmail.com

Par ailleurs vous pouvez toujours venir chercher un bouquet ou des fleurs cet été ; directement à la ferme, deuil, mariage, fête de famille et plaisir d'offrir, à chacun ses besoins.

Pour vos fêtes et buffets, je vous propose des formules avec vases en location.

Le rire des fleurs

les Alouettes à La Regrippière

07 81 29 26 95

leriredesfleurs@gmail.com



CONGÉS D'ÉTÉ DE VOS COMMERCANTS

L'ensemble des commerçants vous souhaitent un bel été et de bonnes vacances et vous informent de leur fermeture pour congés

FAMILLE MACÉ
JARDINERIE
Fermé du 15 au 31 août



AUX CISEAUX DE LISE
SALON DE COIFFURE
Fermé du 10 juillet au 31 juillet



LE ST JO'
RESTAURANT BAR
Fermé du 29 juillet au 20 août



Prise de rdv : planity.fr

PROGRAMMATION AU ST JO'

Infos et réservations au 02 40 71 69 19

Samedi 16 septembre à partir de 20h
Fest'5

Concerts gratuits en extérieur.
Deux groupes et une session DJ.

On ne le présente plus, Die Morg sera de retour pour la deuxième fois au St Jo'.

Die Morg, rockeur nantais capillairement irratable, maltraite ses guitares depuis 30 ans, 2000 concerts à travers l'Europe et les DOM-TOM. Il répand depuis 2017 son "groupe solo" piquant dans les bars, salles et festivals, guitares folk nerveuses et voix rocailleuse, sur des chansons anglophones aux accents parfois sauvages ou ballades, tantôt rock, tantôt irish. Il porte une attention particulière à distiller une ambiance de partage festif et sensible lors des concerts.



En deuxième partie : No Chiefs (Tribute to Rage Against The Machine).

No Chiefs (groupe nantais) rend hommage sur scène à ce groupe légendaire en proposant des reprises les plus fidèles de morceaux choisis dans la discographie de RATM.

Taillé pour le live, No Chiefs c'est plus de 250 concerts en festivals, salles et cafés-concert. Des textes scandés, engagés, un son lourd et puissant, un concert de No Chiefs est un exutoire à la colère qui sommeille en chacun de nous.

Et pour finir la soirée Dj Session (en cours de programmation)

Rougail saucisse 9€ par personne.

Programme estival

De juillet à août, nous vous proposons de venir vivre des moments d'échanges et de convivialité au Château de la Ragotière. Balade et dégustation au cœur de nos vignes par une belle soirée d'été, croisière et repas vigneron à bord d'un bateau ou encore création de votre propre cuvée... En famille ou entre amis, n'attendez plus pour réserver votre place !

Tous nos ateliers sont sur réservation et les places sont limitées.
Réservation au 02 40 33 60 56 ou à info@freres-couillaud.com

- **Croisière & repas vigneron**
Samedi 29 juillet à 11h - à bord de la Toue de Nantes.
Repas en accords mets & vins au cours d'une balade en bateau sur l'Erdre.
Départ du bassin Saint-Félix à Nantes.
Durée 2h30 - 63 € par personne.
- **Escape Game à la tombée de la nuit**
Vendredi 21 juillet à 18h30.
Venez vous affronter en équipe en parcourant les caves et en déjouant les énigmes laissées par le Lord de la Ragotière.
Qui sera le plus rapide à retrouver son trésor caché ? A la fin de votre quête, vous serez récompensés (ou consolés) par une dégustation.
Durée 2h30 - 25 € par personne.
- **Atelier Vins blancs & fromages**
Jeudi 6 juillet à 18h30
Jeudi 10 août à 18h30
Visite du domaine et dégustation autour de l'accord parfait de cinq vins blancs et de cinq fromages au cœur de la chapelle.
Durée 2h - 35 € par personne
- **Création de votre propre cuvée**
Jeudi 13 juillet à 14h30
Vendredi 25 août à 14h30
Devenez œnologue le temps de quelques heures ! Imaginez et créez votre assemblage puis repartez avec votre propre cuvée.
Durée 3h - 85 € par personne
- **Mercredi en famille**
Tous les mercredis de l'été (juillet et août) à 15h
La dégustation, ce n'est pas que pour les grands ! Venez vous amuser en famille en testant vos sens à travers des expériences ludiques.
Durée 1h30 - 20 € par adulte, 8 € moins de 12 ans, gratuit moins de 5 ans

Château de la Ragotière - La Regrippière
02 40 33 60 56
info@freres-couillaud.com
www.freres-couillaud.com

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h / le samedi de 10h à 13h

NOUVELLES ENTREPRISES

Jerohm

Depuis le début de l'année, une nouvelle entreprise d'électricité s'est installée sur la commune : JEROHM. Jérôme Galindo, habitant de la commune depuis 2017 vous propose diverses prestations électriques :

- Electricité générale neuf & rénovation
- Dépannage, diagnostic
- Mise aux normes, mise en sécurité
- Alarme incendie, alarme anti-intrusion, vidéosurveillance
- Domotique
- Réseau informatique
- Climatisation, chauffage, VMC
- Maintenance préventive



A chaque intervention vous serez conseillé sur vos choix ainsi que sur les économies d'énergies possibles.

Vous serez aussi informé des éventuels risques d'incendie liés aux anomalies électriques souvent négligées qui peuvent avoir de lourdes conséquences. Par exemple, la présence et le fonctionnement du détecteur de fumée ou bien l'entretien et la protection appropriée d'un système de VMC.

Les devis sont gratuits, contact par téléphone 07 63 03 22 81 ou par email : contact@jerohm.fr

Huteau Alexis Carreleur

Carreleur depuis une quinzaine d'années, j'interviens en carrelage, faïence, et parquet plus particulièrement en rénovation. Je peux aussi intervenir en tant que plaquiste et bandeur à joint. Je travaille également avec un plombier, un électricien et un peintre des alentours.

Nouvellement arrivé sur la commune, je me déplace dans un périmètre de 20/25km, dans le Vignoble et les Mauges.

Joignable par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 19h : 06 65 39 34 39
ou par mail : huteaualexiscarrelage@gmail.com



LES CHEMINS D'AMBRE & THAÏS



Suite à l'ouverture de nos deux premières chambres d'hôtes, Ambre & Thaïs l'année dernière, nous vous informons de l'ouverture de notre troisième chambre d'hôte « A la croisée des Chemins » depuis le 14 juin dernier.

Cette chambre double (lit King Size 180x190) ou twin (2 lits simples 90x190) peut être louée de manière totalement indépendante pour une à deux personnes grâce à sa salle d'eau et wc attenants ainsi qu'à son petit coin repas équipé d'un réfrigérateur, d'une cafetière, d'une bouilloire et d'un micro-onde (vaisselle, thé et café à disposition) ou être reliée au reste du logement en format gîte pour 6 à 8 personnes.

Infos, disponibilités et réservations sur notre site internet : www.lescheminsdambreetthais.com
Ou en nous contactant par mail ou téléphone : contact@lescheminsdambreetthais.com
06 45 37 94 57



N'hésitez pas à passer commande pour vos produits de la ruche : miels, bonbons, pains d'épices, bougies...

Il y a du nouveau cette année : Le Miel de Cassis en pots de 500g et le Pollen frais en pots de 250g !

Doux, fruité et caramélisé, le miel de cassis saura vous surprendre par sa touche d'originalité !

Le pollen frais, contrairement au pollen séché conserve toutes ses propriétés pour booster votre système immunitaire ; riche en vitamines, protéines et sélénium, il sera votre allié incontournable au quotidien.

Tous nos produits sont faits Maison, issus de nos produits de la ruche et récoltés sur notre propriété à La Regrippière.

Retrait des commandes sur rdv, livraison gratuite sur toute la commune ; profitez-en !

Commandes sur notre boutique en ligne sur notre site internet : www.lescheminsdambreetthais.com

ou en nous contactant par mail ou téléphone :

contact@lescheminsdambreetthais.com

06 45 37 94 57 ou 06 50 86 73 49



DÉCLARATION DE SINISTRES

Fissures, portes qui ne se ferment plus... Vous avez constaté des dégâts suite au tremblement de terre du vendredi 16 juin qui a secoué l'ouest de la France.

La première chose à faire est de signaler le sinistre à la mairie, accompagné de photos. Cette déclaration sera ensuite diffusée auprès de la préfecture de Loire-Atlantique, qui décidera de reconnaître ou non la commune comme étant en "état de catastrophe naturelle".

Et n'oubliez pas de contacter votre assurance pour être pré-enregistré. En cas de reconnaissance, votre dossier sera plus facilement pris en charge.

L'indemnisation des dommages par l'assurance doit être précédée par un arrêté interministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle publié au Journal officiel. Si un tel arrêté est publié, l'assuré doit déclarer le sinistre à son assurance dans les 10 jours. Celle-ci désignera un expert pour analyser les dommages.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, ne pensez pas être un cas isolé, plus il y aura de déclaration en mairie, plus le dossier transmis en préfecture sera conséquent. Pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle, nous cherchons à alimenter le dossier en collectant un maximum de déclarations de sinistre.

Vous pouvez déposer vos demandes à l'accueil de la mairie ou par mail : contact@mairie-laregrippiere.fr

PLAN CANICULE

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Les consignes à respecter en cas de canicule sont :

- ne pas boire d'alcool,
- manger en quantité suffisante,
- fermez les volets et fenêtres le jour, aérer la nuit,
- mouillez-vous le corps,
- donnez et prenez des nouvelles de vos proches.

Vous êtes une personne âgée, isolée, handicapée ou proche de celle-ci, contactez la mairie pour être recensée sur le registre et ainsi bénéficier d'une aide. Un suivi personnalisé pourra être mis en place par le CCAS.



LES INCIVILITÉS DANS VOTRE COMMUNE

Les actes de vandalisme

Depuis quelques semaines nous constatons une recrudescence des actes de vandalisme sur la commune.

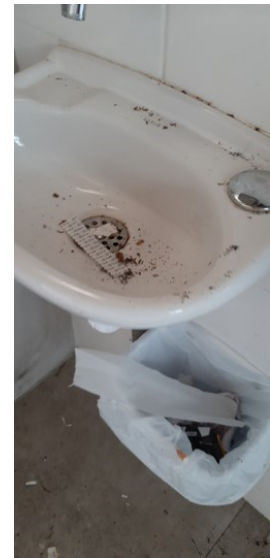
Voici quelques exemples qui illustrent ces méfaits :

- les toilettes publiques régulièrement squattées et saccagées,
- un incendie volontaire au stade de foot le 6 juin,
- des dégradations à la chapelle de la Fleurancellerie
- un miroir cassé à l'école Clément Pellerin,
- le terrain de boules rendu insalubre.

Ces actes délictueux sont inadmissibles et coûtent cher à la collectivité. En quelques semaines, ce sont plusieurs centaines d'euros dépensés pour maintenir un environnement agréable pour tous.

Ces méfaits impactent la vie de tous les habitants et peuvent causer la fermeture d'accès à ces lieux.

Nous ne pouvons cautionner ces actes et encourageons chacun à respecter notre patrimoine commun.



Les bruits de voisinage

Avec le début des beaux jours, l'envie se fait ressentir de profiter des jardins et des extérieurs jusqu'à des heures tardives.

En respect de la réglementation, tous les travaux de bricolage (perceuse, marteau-piqueur), de jardinage (tondeuse, débroussailluse, motoculteur), utilisation de tout engin et outil générateur de bruit sont interdits :

- Du lundi au vendredi avant 8h et après 20h00,
- Les samedis avant 8h00 et après 19h00,
- Les dimanches et jours fériés.

Les nuisances sonores peuvent aussi être liées à de la musique trop forte, à des discussions prolongées, à des aboiements intempestifs ou répétitifs.



Ces mesures sont répertoriées dans l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 30 avril 2002, affiché en mairie et reposent sur le bien vivre de chacun.

Certains agriculteurs sont contraints d'utiliser des systèmes et du matériel pouvant provoquer des nuisances sonores (moissonneuse, tracteur, machine à vendanger ...), en dehors de ces horaires. Ils sont soumis aux conditions météorologiques. Nous comptons sur votre indulgence envers les agriculteurs.

Le brûlage des végétaux

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts en quantité importante.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. L'utilisation et la vente d'équipements d'incinérateurs de jardins est interdite. Le brûlage vous expose à une sanction de 750€ de contravention.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

Valorisez vos déchets verts par les moyens suivants :

- le compostage domestique.
Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes, pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.
- Le broyage et le paillage
Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.
- La déchèterie
Vous pouvez y déposer vos déchets verts, ils seront valorisés.



LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

La commune déplore la constatation d'une augmentation des cambriolages. Restons tous vigilants pour lutter contre ce fléau !

Au quotidien

Protégez les accès :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable,
- Installez des équipements adaptés et agréés. Demandez conseil à un professionnel

Soyez prévoyant :

- Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation par votre assureur.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant :

- Changez les serrures de votre domicile, si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés,
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous,
- Faites attention à tous les accès,
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez vous de son identité,
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile,
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres,
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Ne commettez pas d'imprudences :

- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés,
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs,
- Évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique,
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous,

Avant de partir en vacances

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin ...),
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance,
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne,
- Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence,

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence. Vous pouvez vous inscrire au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie ou en vous inscrivant en site via le site service-public.fr

Si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage

- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la gendarmerie.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques.
- Avant l'arrivée des forces de l'ordre, préservez les traces et indices en ne touchant aucun objet, porte ou fenêtre et interdisez l'accès aux lieux.
- Une fois la constatation faite ; faite opposition auprès de votre banque pour vos chèques et cartes de crédit, prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage, déposez plainte, déclarez le vol à votre assureur.

HORAIRES

Mairie de La Regrippière
Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30

Agence postale de La Regrippière
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00



La mairie et l'agence postale seront fermées le samedi 15 juillet.
Comptant sur votre compréhension.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE **Izylia GARREAU** née le 3 mai - 3 rue de l'Ouche Renard
Eden FROMENTIN né le 7 juin - 11 rue de la Petite Pièce
Océane CASETEUBLE née le 15 juin - 15 la Gandonnière

MARIAGE **Allan MARY DIDIER LAVAL et Céline GRAVOUEILLE,**
12 le Moulin Gourdon - 27 mai
David KASSAS et Morgane EVIN - 10 juin

DÉCÈS **Simone HERBRETEAU née CUSSONNEAU**
91 ans - a été domiciliée 1 la Coquetière
Louissette BOUYER née BREVET
89 ans - a été domiciliée 31 rue du Vignoble
Robert GERARD
92 ans - a été domicilié 4 la Porchetière

URBANISME

◆ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Aurélie HUMIÈRE

3 le Château Gaudin
Construction d'un abri de jardin

Jean ZAKIAN

7 rue de la Chapelle
Modification d'une clôture

Jean-François PICOT

2 la Grande Tranchais
Construction d'une pergola

SCI SA-FRE-DA

14 rue d'Anjou
Modification de façade

SCI LYS RETZ

9 place de l'Eglise
Restauration de façade

Mathieu ANDRÉ

23 rue de l'Ouche Renard
Construction d'une clôture

Thibault HAMON

7 impasse du Souchais
Construction d'un abri de jardin

Christophe GACHET

3 impasse du Souchais
Construction d'une piscine

Pauline GUILLET

5 rue de l'Ouche Renard
Construction d'une clôture

◆ PERMIS DE CONSTRUIRE

Damien MÉRIGAUD

31 rue du Vignoble
Modification de la hauteur d'un garage
Création d'une clôture

COLLECTE DES DÉCHETS

Les collectes des déchets pour la période estivale auront lieu :

- Mercredi 4 juillet,
- Mercredi 19 juillet,
- Mercredi 2 août ,
- Jeudi 17 août,
- Mercredi 30 août.

ECOLE CLEMENT PELLERIN

A la découverte du Kinball...

Mardi 23 mai, les élèves de CM1-CM2 se sont initiés au Kinball, un sport qui se pratique avec un très grand ballon de 1,22 m de diamètre.



Nous avons été accueillis par Jonathan Bardy, président du club de Kinball de La Regrippière. Après quelques ateliers pour prendre en main le ballon, il nous a expliqué les règles du jeu et nous avons fait un match. C'était super !



Le club espère pouvoir ouvrir un créneau junior en septembre prochain sur la commune... Venez nombreux !

Sortie à la bibliothèque

Le 25 mai, les CM1-CM2 se sont rendus à la bibliothèque de La Regrippière pour travailler autour de la BD "Les enfants de la résistance".

Nous avons été accueillis par Estelle Audrain et Michelle Bahuaud pour une heure à la bibliothèque : au programme, jeu de piste et lecture documentaire autour de cette bande dessinée qui compte déjà huit tomes.





A LA FERME

Le mardi 20 juin, les classes de PS-MS et GS-CP se sont rendus à la Ferme de la Péquinière à La Boissière du Doré.

Dégustation du lait cru frais du matin, découverte des animaux de la ferme (nourrissage, caresses) et observation de leurs caractéristiques étaient au programme.

Après ces agréables rencontres, un joyeux pique-nique sur le site verdoyant a clôturé cette charmante matinée.



Au cinéma....

Le lundi 19 juin, la classe de PS-MS a bénéficié d'une séance de cinéma au CEP à Vallet. Six petits films, des courts métrages sur le thème du jardin ont été visionnés. Que de beaux « Jardins enchantés » !

Poésie, humour et découvertes étaient au rendez vous. Au retour en classe, chacun a pu essayer de représenter son « Jardin enchanté ».



Classe PS-MS : Visite du Jardin des Plantes

A l'occasion de la semaine sans cartable, les élèves de PS et MS ont visité le jardin des Plantes. C'est à travers un jeu de piste qu'ils ont pu découvrir quelques oeuvres de Claude Ponti, installées depuis 2013, comme le Dormanron, les Toggobans ou le banc géant. Ils ont pu aussi découvrir les fameux "Filili Viridi" de Jean Jullien, gigantesques personnages en acier coloré. Sans oublier toute la ménagerie du jardin et la végétation exceptionnelle qui ont rendu la balade très agréable...



Le « Dépodépo » de Claude Ponti



Le « Fileur » de Jean Jullien

Classe GS-CP : A la découverte du soleil et de notre cadre de vie

Afin de comprendre comment fonctionne notre planète Terre avec le Soleil, rien de mieux que d'aller dehors pour observer. Nous avons joué au « chasseur d'ombre » pour comprendre ce qu'est une ombre, nous avons dessiné nos ombres à différents moments de la journée pour se rendre compte que la Terre tourne et nous avons passé une journée au bois pour fabriquer un cadran solaire afin de découvrir l'heure ensuite.



Sur cette dernière période, nous avons travaillé la différence entre la campagne et la ville. Nous nous sommes amusés à identifier les ressemblances et les différences.



Classe CE1-CE2 : Kin-ball

Jeudi 15 juin, les élèves de la classe ont pu participer à une séance de découverte du Kin-ball proposée par l'association de Kin-ball de La Regrippière. Chacun a pu participer à différents ateliers pour se familiariser à ce sport venu du Canada.

La séance s'est terminée par un match. Un bon moment de sport vécu tous ensemble avec les CM1 et CM2 !



Classe CM1-CM2 : Voyage au Pérou

Le matin du 2 juin Diana nous a parlé de son pays et elle nous a expliqué les traditions du Pérou et les lieux célèbres : le lac Titicaca, l'Amazonie, la côte, les dessins qui datent de la nuit des temps, le Machu Picchu, les danses péruviennes. On a appris la danse traditionnelle du Pérou avec Diana. Ils mangent des plats traditionnels différents de nous et s'habillent différemment. Et pour la remercier on l'a invitée et on a dansé sa danse à la kermesse.



La Kermesse

Samedi 10 juin 2023, c'était la kermesse de l'école du Sacré Cœur. Dans une ambiance festive et conviviale, les élèves ont présenté leurs danses. En début et fin de spectacle, ils ont dansé tous ensemble au rythme du Pérou, danse que Diana leur avait apprise lors de la semaine sans cartable.



PERMANENCE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN AUX PARENTS DU VIGNOBLE

Sur le Vignoble Nantais, l'École des parents et des Éducateurs propose des permanences de soutien aux parents, assurées par une psychologue.

Parents, vous pouvez venir seuls ou accompagnés de l'enfant ou l'adolescent pour :

- Être écoutés, soutenus, guidés, accompagnés dans votre rôle de parents,
- Echanger sur une situation personnelle qui interroge ou pose problème (problème relationnel, familial, scolaire ou de comportement).

Vous êtes intéressés ?

Contactez le standard de la délégation Vignoble au 02 44 76 40 00 et prenez rendez-vous sur la permanence de votre choix :

- **LE LOROUX BOTTEREAU**, à l'Espace Départemental des Solidarités - 15 route de Barbechat
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
1er septembre 2023 ; 17 novembre 2023

- **AIGREFEUILLE SUR MAINE**, à l'Espace Départemental des Solidarités - 4 rue Lavoisier
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
22 septembre 2023 ; 1er décembre 2023

- **VALLET** à l'Espace Départemental des Solidarités - 48 rue d'Anjou
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
25 août 2023 ; 27 octobre 2023

- **LA HAYE FOUASSIERE**, à la Maison de l'Enfance - 6 rue Chanoine Dubois
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
6 octobre 2023 ; 15 décembre 2023

- **CLISSON** à la Délégation du Vignoble - 2 cours des Marches de Bretagne
Le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
14 septembre 2023 ; 12 octobre 2023 ; 9 novembre 2023 ; 14 décembre 2023

Une participation financière vous sera demandée en fonction de votre quotient familial CAF

Point Ecoute Parents 02 40 35 00 88
Lundi, mercredi et vendredi de 10h à 15h
Mardi et jeudi de 14h à 18h

Siège Ecole des parents et des éducateurs, sur rendez-vous
28 rue Romain Rolland 44100 NANTES
4^{ème} étage - interphone n° 43
02 40 35 47 73 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00)



POINT D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE JEUNES

La communauté d'agglomération Sèvre et Loire, en partenariat avec l'École des Parents et des Éducateurs a pu mettre en place, sur votre territoire, un Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes (P.A.E.J).

C'est quoi ?

C'est une permanence d'écoute psychologique anonyme, gratuite et confidentielle.

C'est pour qui ?

Cet espace est destiné aux jeunes de 12 à 25 ans.

C'est quand ?

Le mercredi tous les 15 jours.

C'est où ?

À Vallet ou au Loroux-Bottereau.

Pourquoi ?

- Pour offrir un espace de parole, d'écoute et de soutien aux adolescents afin d'aborder leurs questions/préoccupations (relation aux autres, scolarité, parentalité, conduites à risques...).
- Pour accompagner le jeune dans une situation de vulnérabilité et prévenir des situations à risques.
- Pour aider le jeune à retrouver une capacité d'initiative et d'action.
- Pour orienter si besoin vers des structures d'aide ou de soin.

Comment prendre rendez-vous ?

- Par téléphone : 02 40 35 47 73.
- En flashant le QR code

Point d'Accueil Écoute Jeunes®
Soutien aux jeunes 12-25 ans

02 40 35 47 73

Sur rendez-vous, anonyme & confidentiel

GRATUIT
www.epe44.fr

Le mercredi tous les 15 jours

12 rue de la Lotterie
44430 Le Loroux-Bottereau
Les jardins de la Cure

3 Bd Stéphane Pusterle
44430 Vallet
Étage de France Services

epe école des parents et des éducateurs
sevre loire
Café de la Santé



ASCR

L'ASCR vous propose une nouvelle section, le SPORT SENIOR. Après une année animée par l'animateur sportif du conseil départemental, notre association intègre cette section et fait appel à un nouvel animateur spécialisé dans le sport santé de l'association clissonnaise AGIR CONTRE LA MALADIE.

A partir de septembre, chaque vendredi matin une séance aura lieu, sauf pendant les vacances scolaires pendant lesquelles une marche en autonomie sera proposée pour remplacer la séance.

L'adhésion à l'année sera de 110 euros, soit 3 euros par séance.

Nous vous attendons nombreux pour pouvoir faire vivre cette section qui nous tient à cœur pour les seniors de notre commune.

Coordonnées de la responsable de section : 06 30 41 78 42

D'autre part, nous avons besoin de nouveaux bénévoles dans le bureau de notre association car les personnes en place depuis plusieurs années s'essoufflent et la pérennité de l'ASCR est en péril.

Sans bénévoles, il n'y aura plus les sports que propose l'ASCR à La Regrippière : Futsal, sport senior, cirque, multisport adulte, badminton, méditation.

Nous comptons sur vous pour venir nous épauler, même pour des tâches restreintes, il en va de la survie de l'ASCR !

Bon été à tous et on se retrouve à la rentrée !!

ascr44@gmail.com



FUTSAL ADULTE
mercredi : 19h30/21h
21h/22h30
contact : Nicolas Brancheau 06.75.33.88.71

BADMINTON
Jeudi : 6/11 ans 17h15/18h15
12/15 ans 18h15/19h15
adultes entraînement 19h15/20h45
adultes loisir 20h45/22h30
contact : Nicolas Terrien 06.08.54.62.74

CIRQUE ENFANT
jeudi : 4/6 ans 17h15/18h15
6/11 ans 18h15/19h30
contact : Elodie Hardouineau 06.86.66.86.54

MULTISPORT ADULTE
vendredi : 20h/21h30
contact : Xavier Potin 06.71.09.89.47

SPORT SENIOR
VENDREDI : 10h00/11h30
contact : Marie-Annick Herbretreau 06.30.41.78.42

MEDITATION
jeudi : 18h/20h
contact : Vanessa Gautier 06.88.15.35.21

ascr44@gmail.com

Retrouvez dès la rentrée les différentes sections proposées par l'association :

- Futsal adulte
- Badminton
- Cirque enfant
- Multisport adulte
- Sport senior
- Méditation

ATELIERS ARTISTIQUES

M. Battistella partage gratuitement ses connaissances en dessin, gravure et peinture tous les mardis de 16h30 à 18h30, à la Salle Saint François.

Reprise des cours à partir du mardi 5 septembre.

Renseignements 02 53 78 17 47



KINBALL

Le KinBall ? C'est un sport d'équipe Canadien qui se joue avec une balle d'1m22. Trois équipes de quatre joueurs s'affrontent sur un terrain carré. C'est un sport très facile d'accès pour les débutants, axé principalement sur la coopération et la tactique.

La Kin-Ball Association du Vignoble (KAV) vous propose de venir découvrir ce sport à travers des initiations gratuites et ouvertes à tous les mardis soir (dès 15 ans), de 20h à 22h à la salle de sport de La Regrippière.

Un nouveau créneau pour les 8-14 ans sera également ouvert dans la même salle les samedis de 12h30 à 13h30 à partir de Septembre 2023.

Une simple tenue de sport et des baskets sont nécessaires pour jouer.

Sportivement votre.

Retrouvez plus d'informations sur notre site <https://kavkinball.wordpress.com/>, sur notre page Facebook "Kinball Association du Vignoble" ou par mail à kav.kinball@gmail.com.



ASSOCIATION ABACS

L'association ABACS de La Boissière du Doré vous propose des cours de théâtre pour les enfants dès 8 ans.

- Le mardi sur la commune de La Remaudière

Du CE2 au CM2 de 16h30 à 18h
De la 4ème et plus de 18h15 à 19h45

- Le mercredi sur la commune de La Boissière du Doré
Du CM2 à la 5ème de 14h à 15h30

Hors vacances scolaires

Renseignements 06 75 22 46 72 - abacs2014@gmail.com
<http://abacs.bdd.free.fr>



L'HISTOIRE DE L'ÉCOLE CLÉMENT PELLERIN

Extraits : *Mémoire d'école 1833-2001 écrit par des élèves et paru en 2001*

Origine du nom

Avant d'être commune à part entière en 1863, La Regrippière était un lieu-dit de Vallet. Clément Pellerin, médecin de profession, était alors conseiller municipal, délégué à la section de La Regrippière de 1855 à 1863. Il fut légitimement nommé premier maire de la commune par arrêté préfectoral le 4 septembre 1863.



Les bâtiments scolaires

En 1881, Clément Pellerin participa à l'édification de l'école publique en qualité de conseiller municipal en 1881.

Avant cette date, les enseignements se dispensent en dehors de l'école communale et très souvent au domicile de l'enseignant. En novembre 1876, les élus se déclarent favorables à la construction d'une école de garçons pour répondre au manque de locaux. Celle-ci se trouvait à l'emplacement actuel.

Le bâtiment réservé aux garçons occupait les deux classes primaires de l'établissement actuel. Au fil des ans, les locaux scolaires n'ont pas connu de transformations majeures, mis à part des travaux d'entretien. Le hall d'accueil de la maternelle était autrefois un petit vestibule en béton et quelques marches permettaient l'accès à la cour de récréation.

Vers 1960, un préfabriqué est installé dans la cour pour servir de classe puis de dortoir. C'est seulement 100 ans après sa construction que l'école s'agrandit avec une nouvelle classe, un dortoir et de nouveaux sanitaires. La dernière extension pour aboutir à l'école telle qu'on la connaît aujourd'hui date de 2007.

L'aménagement des classes

L'électricité a été installée dans le bourg au début des années trente. Les classes étaient chauffées grâce à un poêle à bois et charbon. Les élèves étaient chargés à tour de rôle de son allumage et de son nettoyage. Dans les années cinquante, les écoliers de corvées arrivaient trois quarts d'heure plus tôt pour couper le bois et remplir le seau de charbon avant de nettoyer le poêle et allumer le feu. Malgré cela il faisait froid au fond de la classe au cœur de l'hiver.



Vers 1930, le sol des classes était recouvert de ciment qui craquelait par endroit soulevé par les racines du marronnier. L'entretien était sommaire : le balayage était assuré par une personne du bourg et une fois l'an les élèves frottaient et ciraient leurs pupitres.



ÉVÈNEMENTS DE L'ÉTÉ

Festi'Loire
Vendredi 7 juillet à partir de 19h30

Concerts au bord de l'eau
Restauration
Site de la Pierre Percée à Divatte sur Loire

Festi'Sèvre
Vendredi 25 août à partir de 17h

Jeux en famille à partir de 17h
Concerts à partir de 19h
Restauration
Port Domino au Pallet

La rentrée du vignoble à vélo
Dimanche 3 septembre

Circuits vélo, animations, concerts, restauration
Départ entre 9h et 11h15
Inscription en ligne recommandée : interco.cc-sevreloire.fr

Pour toutes ces animations estivales, rendez-vous sur le site :
interco.cc-sevreloire.fr

CLIC SÈVRE & LOIRE

Le CLIC Atout'Âge (centre local d'informations et de coordination) est devenu le CLIC Sèvre & Loire suite à la reprise en gestion par la Communauté de communes Sèvre & Loire.

Le CLIC Sèvre & Loire continue ses missions auprès des séniors et des personnes en situation de handicap du territoire :

Informations :

- Renseignements, orientation et évaluation,
- Instruction de dossier de demandes d'aides

Coordination pour les personnes âgées en perte d'autonomie :

- Coordination des actions pour que les professionnels puissent intervenir en cohérence
- Animation auprès des professionnels

Toute l'équipe est heureuse de vous accueillir dans ses nouveaux locaux :

- Espace Loire de la CCSL - 84 rue Jean Monnet - La Chapelle Basse Mer à Divatte sur Loire.
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
02 51 71 95 89 - clic@cc-sevreloire.fr

De plus une permanence est assurée le jeudi matin Espace Sèvre de la CCSL - 1 place Charles de Gaulle à Vallet.

Place des aidants

Une nouvelle plateforme d'aide destinée aux proches aidants de personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie.



Elle propose un accompagnement personnalisé aux aidants : écoute, soutien, informations et conseils.

Elle met en place tout au long de l'année des formations d'aide aux aidants, des ateliers thématiques, des groupes de paroles et des animations : la marche nordique, la relaxation, le yoga ou des ateliers de médiation artistique.

L'accueil physique est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le mercredi de 10h30 à 12h30.

Renseignements : 06 81 98 10 49 - placedesaidants@fed44.admr.org
19 rue de la Mairie à Maisdon sur Sèvre



Bistrot mémoire

Le Bistrot Mémoire de Saint Julien de Concelles est un lieu d'accueil et d'accompagnement des personnes vivant avec des troubles de la mémoire ainsi que de leurs aidants, proches et professionnels.

C'est un lieu ouvert à tous permettant de se rencontrer, s'exprimer, dialoguer librement, partager ses interrogations et ses difficultés dans un climat de détente et de convivialité sans inscription préalable.

Une psychologue et une équipe de bénévoles assurent l'accueil.

Tous les mardis de 14h à 18h30 à l'habitat jeune cœur de Bourg à Saint Julien de Concelles
Renseignements : 02 40 54 10 59 - delphbienon@yahoo.fr

Claire Rebillard, Coach et formatrice

Ecoute, soutien, Formation pour les aidants professionnels & familiaux

Claire Rebillard, Coach Programmation Neuro-Linguistique (PNL) et Formatrice (titre Formateur Professionnel Adulte FPA) indépendante vous propose :

- diverses formations sur des thématiques comme la relation d'aide, la communication aidants/aidés, la dynamique de groupe et la gestion des conflits.
- Anime des temps d'analyse de pratiques pour diverses structures du secteur.
- Exerce auprès des aidants (familiaux et professionnels) des séances d'écoute et de soutien individuel.
- Pratique un accompagnement en bilan de compétences.

Elle travaille en collaboration avec différents organismes de formation de la région Nantaise.
Elle vous invite à la contacter pour établir un premier échange.

Renseignements : 06 22 92 88 54 - <https://www.claire-rebillard-aidants.fr>



A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

LE SITE DES FOLIES SIFFAIT

Un peu d'histoire

Le 24 juin 1816, Maximilien Siffait (1780-1861) et sa femme Marie-Louise Jourdan (1783-1819) deviennent propriétaires de La Gérardière, sur la commune du Cellier. Ils s'y installent avec leurs deux enfants, Jeanne-Louise (1811-1830) et Oswald (1816-1877). La propriété consiste alors en un archipel de terres et de fermes autour du château et de son parc.

À partir de 1817, Maximilien se lance dans l'aménagement d'une parcelle totalement inexploitable mais avec une vue magnifique sur la Loire. Sur cet éperon rocheux dominant le fleuve à près de 70 mètres de haut, il fait construire un étonnant jardin descendant en terrasses jusqu'à la rive. Le caractère monumental du site, l'architecture labyrinthique agrémentée de niches, de tourelles et d'escaliers, les couleurs, les trompe-l'œil font du jardin une véritable « folies » aux yeux des gens. Cette appellation restera accolée au nom de son créateur.



Un jardin poétique

En 1836, Oswald Siffait devient le propriétaire principal des terres de La Gérardière. Il achète de nombreuses parcelles, augmentant ainsi considérablement la surface totale de la propriété. Membre de la Société nantaise d'Horticulture, Oswald fait planter une très réputée collections d'arbres rares dans son parc autour du château mais aussi dans le jardin en terrasses.

À la mort d'Oswald, le site revient par héritage à son fils Ernest Siffait (1841-1904) qui vend la propriété à l'ingénieur nantais Edmé Fleury en 1895. Le jardin des Folies Siffait est alors peu à peu abandonné et une végétation parfois très dense s'y développe indépendamment de toute volonté humaine. Cette nature enveloppante participe aujourd'hui à l'atmosphère poétique du jardin.



Un site à préserver

Le jardin des Folies Siffait compte aujourd'hui 3,33 hectares et fait partie de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique des « coulées et côteaux de Mauves et du Cellier », un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable. On y découvre la faune et la flore classique des grands jardins, ainsi que de grands arbres comme le cèdre du Liban, le chêne vert ou encore le tilleul à petites feuilles. Le site abrite aussi des reptiles et des chauves-souris.

En 2007, le Département rachète le site à la mairie du Cellier au titre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles et poursuit le projet de réhabilitation. L'objectif est de consolider les ouvrages et réouvrir progressivement le site au public.

Afin d'assurer la pérennité du jardin des Folies Siffait, un juste équilibre a été trouvé entre un patrimoine historique exceptionnel à rendre accessible au public, un patrimoine bâti fragile à préserver et un espace naturel sensible à conserver. L'accès au site est règlementé pour respecter sa fragilité mais aussi pour des raisons de sécurité : le site peut être dangereux pour les promeneurs et les promeneuses non averties et non accompagnées.

Aussi l'accès est limité à la période estivale et uniquement lors de visites guidées gratuites.

Retrouver la billetterie et les modalités d'accès sur le site www.jardins-folies-siffait.fr et toute l'histoire de ce site exceptionnel sur le site www.lecellier.fr/decouvrir-et-sortir/patrimoine-et-tourisme/patrimoine/bords-de-loire/les-folies-siffait

LA MAISON BLEUE

La salle des expositions de la Maison bleue, au pont de l'Ouen, propose deux expositions cet été.

Du dimanche 2 juillet au dimanche 6 août

« Sculptures peintes, oiseaux et poissons » de Daniel Sol et « Empreintes végétales, sur la trace du Cyanotype » de Sophie Voillet.

Daniel Sol de la région angevine expose un travail original sur les volumes entre sculpture et maquette sur les oiseaux et les poissons. Quant à Sophie Voillet, ses empreintes végétales sont surprenantes !



Il s'en suivra du 10 août au 14 septembre

« La Clé des Champs » une exposition sur la vie foisonnante de nos prairies bordant le marais : libellules, abeilles, papillons... sous l'œil du photographe Sébastien Multeau.

Les vendredis matin 7, 21, 28 juillet, 4 et 11 août, sortie découverte « Le marais, une mosaïque de nature »

La Maison bleue vous propose un parcours découverte à pied d'un site du marais pour y observer la faune et la flore, l'occasion également de mieux cerner les différentes facettes passionnantes de ce milieu peu connu.

(8 €/ Personne, 5€ pour les 6-12 ans)

Inscription, renseignement : 06.43.87.28.19 - animation.lmb@hautegoulaine.fr

Vendredi 25 août à 20h

La nuit Européenne de la Chauve-souris

Les spécialistes des Chauves-souris vont faire partager leur passion pour ces maîtresses de la nuit. Ils vous proposent une approche pacifique et technologique des Chiroptères. De riches rencontres pour découvrir, s'enthousiasmer et aimer ces fascinants mammifères nocturnes. (Film en salle suivie d'une sortie terrain à proximité de la Maison bleue).

Gratuit, inscription obligatoire : 06.43.87.28.19.



La Maison bleue

136 route du pont de l'Ouen

44115 Haute-Goulaine

Du lundi au vendredi 14h00-17h00,

le dimanche 15h30-18h30 entrée libre.

www.hautegoulaine.fr/la-maison-bleue/

Facebook : [maisonbleue.maraisdegoulaine/](https://www.facebook.com/maisonbleue.maraisdegoulaine/)

CYANOBACTÉRIES



Les cyanobactéries, qu'est-ce-que c'est ?

Ce sont des bactéries capables de se développer à partir de la lumière, en présence de nutriments en excès (phosphore, azote).

Elles sont la première forme de vie apparue sur Terre. Elles sont naturellement présentes dans tous les milieux aquatiques. Elles sont parfois appelées cyanophytes ou algues bleues, en raison des pigments cyan (bleu, vert) qu'elles contiennent.

Il ne faut pas confondre avec des lentilles d'eau, présentes à la surface de l'eau et non toxiques.

On distingue les cyanobactéries planctoniques (en suspension dans la colonne d'eau) des cyanobactéries benthiques (tapis sur un substrat ou en floc en surface).

Pourquoi les cyanobactéries prolifèrent-elles en été ?

Les paramètres les plus déterminants dans le déclenchement des proliférations sont :

- l'excès de nutriments (surtout le phosphore) dans le milieu,
- Une température élevée et un ensoleillement assez important,
- La stagnation des eaux (en amont des ouvrages par exemple) favorisant le réchauffement de l'eau, l'accumulation de sédiments riches en nutriments.

Quels risques pour l'homme et les animaux ?

- Lors du contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux et des muqueuses.
- Lors de l'ingestion de l'eau ou de poissons contaminés : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements.

L'importance des troubles est fonction du type de toxines présentes et de leurs concentrations.

Attention ! Les cyanobactéries benthiques sont neurotoxiques et sont à l'origine de mortalités d'animaux.

Ne pas toucher ou ingérer l'eau, les flocs et les objets contaminés.

Quelles sont les précautions d'usage ?

- Evitez le contact direct et prolongé avec l'eau, n'ingérez pas d'eau
- Eloigner les jeunes enfants
- Empêchez l'accès à l'eau aux objets contaminés (galets, bâtons ...)
- Emportez toujours de l'eau en promenade pour vous et votre animal

Pour plus d'informations :

www.sevre-nantaise.com - cyanos@sevre-nantaise.com

ARS Pays de la Loire

02 49 10 40 00

ars-pdl-contact@ars.sante.fr



LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER

Le mois de juin fait partie de ceux qui réclament pas mal d'efforts au jardinier : planter, semer, repiquer, désherber, arroser... Tout pousse vite et les récoltes se succèdent.

Le sarclage et le binage restent, quoi qu'il arrive, indispensables pour que les mauvaises herbes ne viennent pas empiéter sur l'espace vital de vos légumes.

Les poivrons, tomates, aubergines, melons, concombres sont au jardin mais vous pouvez encore en planter. Pour les retardataires, il y en a de disponible au magasin.

Il est aussi toujours temps de planter des courgettes, butternuts, potimarrons pour la fin de saison.

Vous pouvez aussi prévoir l'automne et l'hiver en plantant vos choux (brocolis, romanescos, choux fleurs, choux pommes, choux verts et choux Kales). Les choux de Bruxelles sont disponibles, il est important de les piquer tôt.

Le plant de poireau est là, le vert et le jaune vous attendent à la jardinerie.

Un problème récurrent qui revient à la jardinerie, le ver du poireau !

Qui est la mouche mineuse du poireau ?

La mouche mineuse du poireau (*Phytomyza gymnostoma* ou *Napomyza gymnostoma*) est devenue en quelques années un ravageur majeur de la famille des Alliées : poireaux, oignons, ciboulette et, en moindre importance, ail et échalote. Originaire de Serbie, elle a fait son apparition en France en 2003 et concerne désormais tous les bassins de production.



On compte 2 générations par an, à la période variable selon les conditions climatiques:

- une génération au printemps (avril à juin), issue des pupes d'automne ayant passé l'hiver dans les poireaux. Les poireaux sont encore de faible taille et peu résistants: la présence de quelques vers peut alors suffire à les tuer.
- une génération de fin août à fin novembre, issue des pontes de printemps: c'est cette génération qui cause le plus de dégâts, car elle est concomitante des cultures d'Alliées, et plus spécifiquement des poireaux. Néanmoins un poireau bien installé à cette époque peut héberger plusieurs larves sans trop en souffrir.

Le moyen de lutte le plus efficace contre la mouche mineuse du poireau: le filet anti-insectes.

La pose de filets d'un maillage de 0.5 à 0.8 mm est à ce jour la seule solution efficace pour protéger ses cultures contre la mouche mineuse du poireau. Voici quand et comment bien le poser.

Quand poser le filet contre la mouche mineuse du poireau ?





Placer le voile anti-insectes dès le repiquage de printemps reste la méthode la plus sûre pour prévenir les dégâts de la mouche mineuse du poireau. Cela vous rassurera si vous n'avez pas la patience d'observer la ciboulette ou si vous n'avez pas confiance en ce moyen de détection.

Passez nous voir à la jardinerie pour plus de détails !

Dicton du mois « *Juin froid et pluvieux, tout l'an sera grincheux* »

ACCOMPAGNEMENTS SALÉS

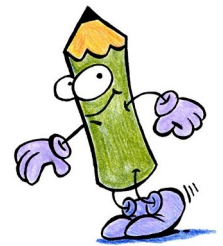
Pour accompagner vos légumes frais en apéro ou tout simplement des petits croûtons de pains ou gressins

<p><u>Guacamole express</u></p>  <p>INGRÉDIENTS : 3 avocats 2 oignons nouveau avec la tige 1 citron vert juteux 2 cuillères à soupe d'épices pour guacamole 1 petit piment frais fleur de sel poivre du moulin 2 cuillères à soupe d'huile d'olive ou d'avocat 1 bouquet de coriandre</p> <p>PRÉPARATION : Ouvrez les avocats et prélevez leur chair. Placez-la dans le bol d'un robot, puis ajoutez les oignons frais coupés en morceaux, le jus du citron vert, les épices, le piment sans les graines, un peu de fleur de sel, de poivre du moulin, l'huile et la coriandre lavée, séchée et hachée. Mixez par à-coups, jusqu'à ce que vous obteniez la bonne consistance.</p> <p>ASTUCE : Conservez le guacamole au frais. Glissez un noyau d'avocat dedans pour éviter qu'il ne noircisse, et recouvrez de film étirable. Ôtez le noyau avant de servir.</p>	<p><u>Houmous chèvre frais et coriandre</u></p>  <p>INGRÉDIENTS : 200 g de pois chiches cuits + 2 cl de jus 1 petite gousse d'ail 120 g de fromage de chèvre frais 40 g de tahini (crème de sésame acheté ou fait maison) 4 cl d'huile d'olive piment d'Espelette 10 brins de coriandre sel, poivre</p> <p>PRÉPARATION : Égouttez les pois chiches en réservant 2 cl de jus. Pelez et dégermez l'ail. Mixez les pois chiches (sauf quelques-uns pour la décoration), l'ail, le fromage de chèvre frais, le tahini, l'huile d'olive et le jus de pois chiches. Salez, poivrez et ajoutez un peu de piment d'Espelette. Rincez et émincez la coriandre (réservez-en pour la décoration). Ajoutez au houmous et mélangez. Versez le houmous dans une assiette creuse. Creusez un sillon et versez quelques gouttes d'huile d'olive. Décorez de pois chiches entiers, de piment d'Espelette et de coriandre.</p>
<p><u>Dip au yaourt grec, concombre, menthe et miel</u></p>  <p>INGRÉDIENTS : 150 g de concombre 1 belle gousse d'ail 10 feuilles de menthe 300 g de yaourt à la grecque 2 cuillères à café de miel d'acacia graines de sésame</p> <p>PRÉPARATION : Lavez et coupez le concombre en deux, retirez les graines, émincez finement la chair. Pelez et dégermez l'ail, râpez-le. Lavez et ciselez finement la menthe. Réservez 2 ou 3 feuilles pour décorer. Mélangez le yaourt avec le miel, du sel et du poivre. Ajoutez le concombre, l'ail et la menthe. Décorez avec des feuilles de menthe entières et des graines de sésame.</p>	<p><u>Tartinade de betterave rouge</u></p>  <p>INGRÉDIENTS : 200 gr de betterave rouge cuite 150 gr de fromage frais 1 gousse d'ail 1 cuillère à café de vinaigre balsamique 1 cuillère à café de cumin Ciboulette fraîche (ou menthe)</p> <p>PRÉPARATION : Epluchez la gousse d'ail, la dégermer et la couper en deux. Coupez la betterave en morceaux. Dans le bol du robot, mettre la betterave, l'ail, les herbes et la cuillère à café de vinaigre balsamique et mixez. Ajoutez le fromage frais et mixez à nouveau jusqu'à obtenir une consistance veloutée. Décorez avec des graines de sésame noir.</p>

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B									■	
C		■				■				
D				■		■				
E										
F							■			
G						■				
H				■						
I				■		■		■		
J										

VERTICAL **HORIZONTAL**



1. Pays au Nord du Sénégal
2. Le premier - Au dessus du niveau commun
3. Gros lézard et animal symbole aux Baléares
4. Fin de messe - A l'entrée de la forêt
5. Pliée le dos en rond - Note de musique
6. Indice de masse - Est en anglais
7. Massif boisé en Allemagne - Très saine
8. A l'envers habitant de Palerme
9. Ils sortent de leur bain
10. Mettras en prison

- A. Pianiste, accordéoniste ou grive (oiseau)
- B. Ensemble du corps humain
- C. Pour payer en Roumanie
Secteur électoral réservé au Maire
- D. Roue d'une poulie - Saint Erasme (martyr)
- E. Secteur de l'habitat
- F. Chapeaux de pape - Consonnes de cramé
- G. Deux semestres - Un an
- H. Le tout début du Néderland
Agir comme un renard
- I. International Normalised Ratio - Quand l'enfant boude
- J. Elagages des arbres

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

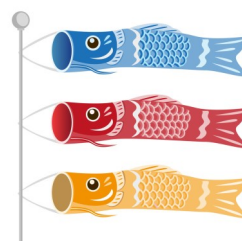
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	G	E	O	G	R	A	P	H	I	E
B	R	■	R	O	U	G	E	U	R	S
C	E	T	E	■	A	E	R	E	E	S
D	N	A	S	E	S	■	P	E	S	O
E	O	I	■	L	■	L	E	S	■	R
F	U	L	U	L	E	■	T	■	P	E
G	I	L	L	E	■	S	E	B	O	U
H	L	E	T	■	U	T	■	A	R	S
I	L	U	M	I	N	O	S	I	T	E
J	E	R	E	S	I	P	E	L	E	S



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

FABRIQUE TON KOINOBORI

Été rime avec soleil, sable, plage... et cerf-volant. On vous dit tout pour fabriquer votre koinobori, qui signifie banderole de carpes en japonais. Et en plus c'est un porte bonheur.



Matériel nécessaire :

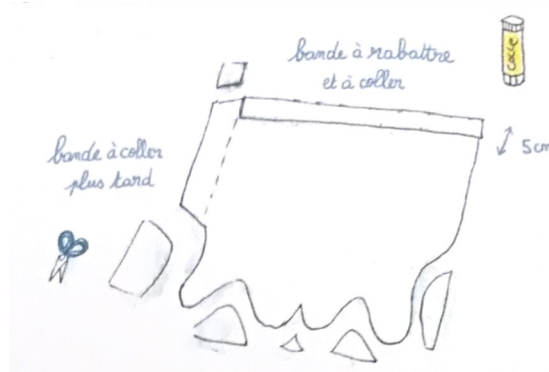
- Feuille de papier A4,
- Crayon de bois,
- Ciseau,
- Colle,
- Ruban adhésif.

A réaliser avec l'aide d'un adulte.

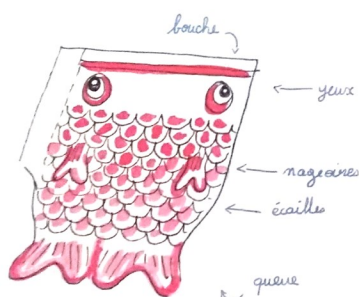
1 - Sur une feuille A4, dessiner la queue de la carpe.



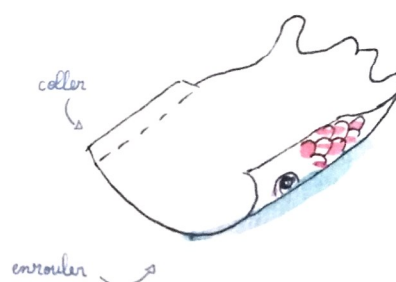
2 - Découper la queue. Tracer une bande de 5 cm en haut et à gauche. Rabattre et coller la bande du haut pour faire la bouche.



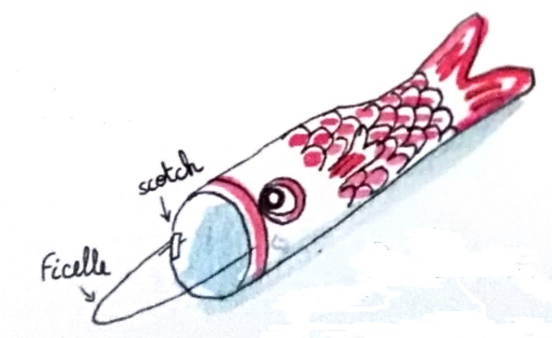
3 - Décorer la carpe.



4 - Coller la bande et former un tube avec la feuille.



5 - Avec du ruban adhésif, fixer une ficelle de chaque côté de la bouche. Votre koinobori peut être fixé sur un bâton en bois.



PLANNING MÉDICAL

- PHARMACIE DE GARDE DU MAINE ET LOIRE ET LOIRE ATLANTIQUE 118 418
- SERVICES VÉTÉRINAIRES Vallet 02.40.33.94.63
Sèvremoine 02.41.64.74.80
- TAXIS DU VIGNOBLE 02.40.12.02.20
- TAXIS GOULEAU 02.40.33.93.38
- AMBULANCE GOULEAU 02.40.33.95.77
- AMBULANCE DOUILLARD 02.40.33.92.05

PERMANENCE INFIRMIÈRES

- **CABINET INFIRMIER** : 3 boulevard de l'Europe - Vallet 06.70.35.33.57
Mme ROBIN Marcelle & M. BIROT Geoffroy
- **INFIRMIÈRES LIBÉRALES** : 12 boulevard d'Italie - Vallet 06.60.27.62.06
M. PAPIN Emmanuel, Mme CORMERAIS Isabelle , Mme CUSSEAUNEAU Pauline
- **CABINET INFIRMIER VALLET** : 24 route de la Loire - Vallet 06.81.97.60.17
Mesdames CHAMPIN-FAVREAU & RACOUPEAU
- **CABINET INFIRMIER GESTÉ** : 86 rue d'Anjou, Gesté - Beaupréau-en-Mauges 02.41.56.69.07
Mme DUGRAY Carole & Mme FERRÉ Estelle

NUMEROS D'URGENCE



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

Vous trouverez des Informations supplémentaires sur le site de la commune :

www.mairie-laregrippiere.fr

MAIRIE : 02.40.33.63.14

M. Le Maire reçoit sur RDV
Mme DURAND, adjointe aux affaires sociales ou
Mme MENARD reçoivent sur rendez-vous.

AGENCE POSTALE : 02.40.33.62.41

Départ courrier : 15h du lundi au vendredi et 12h le samedi.

CCSL : 02.51.71.92.12

Communauté de Communes Sèvre & Loire
accueil@cc-sevreloire.fr

Espace Sèvre
1 place Charles de Gaulle - Vallet

Espace Loire
84 rue Jean Monnet - Z.A. de la Sensitive
La Chapelle Basse Mer—Divatte sur Loire

SERVICE URBANISME - CCSL 02.51.71.54.70

SERVICE DÉCHETS - CCSL 02.51.71.75.71

Le service déchets de la CCSL est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
02 51 71 75 71 - dechets@cc-sevreloire.fr
<https://dechet.cc-sevreloire.fr>

DÉCHETTERIES DE LA CCSL :

- Vallet - rue des Ferronnières - Z.I. des Dorices
- Le Loroux-Botttereau - Le Plessis

Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h50
Samedi 9h-17h50

RPE - Relais Petite Enfance : 02.51.71.92.21

Pour toutes questions que peuvent se poser les professionnels de l'accueil individuel ou les parents employeurs. rpe@cc-sevreloire.fr

CLIC SÈVRE & LOIRE : 02.51.71.95.89

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Espace Loire de la CCSL - 84 rue Jean Monnet
La Chapelle Basse Mer - Divatte sur Loire

Permanence tous les jeudis matin de 9h à 12h30
Espace Sèvre de la CCSL
1 place Charles de Gaulle - Vallet

PAROISSE : 02.40.33.60.04

Renseignements : Mme HOUSSIN

France SERVICES : 02.40.41.39.48

3 boulevard Stéphane Pusterle - Vallet
Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h
Mercredi et vendredi de 13h30 à 16h

PÔLE EMPLOI : 39.49

7 rue du Chantre - Clisson

MISSION LOCALE : 02.40.36.09.13

Place Maurice Renoul - Gorges

TRÉSOR PUBLIC : 02.40.33.80.56

15 rue de la Liotterie - Le Loroux-Botttereau

DÉPUTÉE : 02.40.05.44.09

Pour rencontrer Sophie ERRANTE :
permanence@sophie-errante.fr
10, rue du Cep 44190 Gorges

Groupe Prévention Suicide : 02.40.46.27.52

Ecoute + rendez-vous tous les jours – Bureau 2
11 rue François Luneau - VALLET.

CPAM : 36.46

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
2 rue du Docteur Doussain - Clisson

CARSAT (ex CRAM) : 36.46

3 boulevard Stéphane Pusterle - Vallet
Prise de rdv de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

MSA : 02.40.41.39.27

11 rue François Luneau - Vallet
Mercredi sur rendez-vous

CONCILIATEUR DE JUSTICE : 02.40.33.92.00

11 rue François Luneau - Vallet
10h15/17h30 certains jeudis , sur RDV

RELAIS CAF : 02.28.03.90.89

20, rue Emile GABORY - Vallet
mercredi de 8h à 16h sur RDV

CENTRE MEDICO SOCIAL : 02.40.33.96.19

PMI (Puéricultrices et médecin)
Sur rendez-vous. 48 rue d'Anjou - Vallet.

CIDFF : 02.51.71.92.12

Droit des femmes et des familles.
Sur RDV - 2ème et 4ème vendredi du mois
De 9h30 à 16h30
9 rue François Luneau - Vallet

CAUE 02.51.71.54.70

Conseiller Architecture.
Espace Loire de la CCSL - Divatte sur Loire
Dernier lundi du mois de 14h à 17h

**Aurélien MARTIN, président de l'OGEC, école du Sacré Cœur
37 ans**

Comment êtes-vous arrivé à La Regrippière ?

Je suis natif du Fenouillet, commune vendéenne à côté de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Je suis arrivé en Loire-Atlantique pour mes études, à Ancenis tout d'abord puis au lycée Briacé au Landreau où j'ai suivi un cursus pour devenir paysagiste. Avant d'arriver à La Regrippière en 2011, j'ai gravité autour en m'installant d'abord au Landreau puis à Gesté. C'est finalement à La Regrippière que j'ai trouvé une maison qui correspondait au bien que je cherchais pour implanter ma famille et ma petite ferme. Et aujourd'hui je travaille dans les travaux publics pour Nantes métropole comme encadrant maçon, paveur.



Comment s'est passée votre installation ?

Au début comme tout à chacun il faut créer son réseau. Me concernant c'est par le biais de l'école que j'ai appris à connaître les habitants de la commune. Lorsque mes filles ont intégré l'école, ma femme s'est investie dans l'APE. Au changement d'école, c'est moi qui ai pris le relais en rejoignant l'OGEC Sacré Coeur. En 2019, après quelques années en tant que référent travaux il a fallu élire un nouveau président. L'élection s'est faite par tirage au sort et c'est mon nom qui est sorti.

Quelles sont les missions de l'OGEC ?

À La Regrippière, compte-tenu de la taille de l'école du Sacré Cœur, l'OGEC, gère aussi les missions de l'APEL habituellement plus centrée sur les temps de vie, d'animation et de convivialité d'une école. C'est une force pour nous car c'est beaucoup plus attractif pour les bénévoles. Certains se reconnaissent davantage dans des missions de gestion là où d'autres sont très actifs sur la préparation des événements. Quoi qu'il en soit, les projets sont gérés de façon collégiale, il n'y a pas de thématique attribué à chacun ; en fonction des projets les membres se mobilisent selon leur appétence.

Concrètement, l'OGEC s'occupe de l'entretien du bâtiment, des contrats des ATSEM et des manifestations (fête de l'école, chorale et marché de Noël, soirée burger et autres ventes comme les brioches, confitures ou saucissons). Mais l'OGEC s'inscrit aussi dans les projets menés à l'échelle de la commune autour de l'enfance. Elle a participé à l'organisation du carnaval en lien avec l'école Clément Pellerin, Croc'loisirs, puis à la marche nocturne dans le cadre du PEDT avec la commune, le département et l'ASCR.

Et le rôle de président dans tout cela, quel est-il ?

L'OGEC compte aujourd'hui dix-sept membres actifs. Je suis content de voir qu'il y a toujours un intérêt pour l'association de la part des parents. En tant que président c'est comme une petite entreprise et donc une équipe à manager, à motiver. Il faut savoir donner du temps et un tempo pour faire avancer les projets. Avec le recul je suis content du tirage au sort car même à titre personnel j'apprends beaucoup sur le travail collectif, l'encadrement, les recrutements, les relations avec la directrice. C'est très enrichissant.

Quels sont les projets à présent ?

Pour le bâtiment, l'équipe souhaite finir la réfection de la façade en remettant à nu le dernier mur en pierres. Du point de vue des animations, nous restons sur les temps forts cités précédemment. Et l'OGEC est également toujours attentive à son renouvellement car l'arrivée de nouveaux membres ce sont de nouvelles idées qui émergent. La porte de l'OGEC est toujours ouverte et les membres veillent à accompagner la transition entre les arrivées et les départs.